



RÈGLEMENT DU JEU « KIDS PLAYER »

Saison 2024/2025

Article 1

Les restaurants McDonald's de Toulouse et agglomération participants organisent en partenariat avec le Stade Toulousain Rugby, un jeu tirage au sort gratuit sans obligation d'achat du 1^{er} août 2024 au 1^{er} juin 2025 annoncé par la mise en place de PLV dans les restaurants participants à l'opération.

Article 2

La participation au jeu est ouverte à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans.

Article 3

La participation au jeu s'effectue par voie électronique, aucune participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera acceptée. Les personnes souhaitant participer au jeu devront s'inscrire en renseignant les informations demandées sur le site internet : www.mcdo.stadetoulousain.fr

Article 4

Les tirages au sort aléatoires de chacune des sessions seront réalisés sur la plateforme digitale de chacun des restaurants participants, 1 semaine avant la date du match pour déterminer les 31 gagnants « Kids Player ».

Les gagnants sont contactés par téléphone et /ou courrier électronique.

Article 5

En cas de non-réponse téléphonique des gagnants sous 48h, McDonald's se réserve le droit de tirer au sort un nouveau gagnant.

Article 6

À l'occasion des 13 matchs joués à domicile par le Stade Toulousain (Top 14 hors phases finales et ERC qualifications), 30 enfants entrent sur le terrain avec les joueurs et 1 enfant porte le ballon du match.

Pour chaque enfant tiré au sort, un adulte accompagnant reçoit une place de match.

Les enfants assistent au match dans la tribune du Petit Cop du Stade Toulousain.

Les prix ne sont en aucun cas échangés pour leur contre-valeur en espèces.

Article 7

La société McDonald's et le Stade Toulousain Rugby se réservent le droit d'écourter, de modifier, de reporter ou d'annuler la présente opération sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.



Article 8

McDonald's et le Stade Toulousain s'autorisent à éventuellement utiliser leurs noms, prénoms et photographies prises sur la journée pour toute opération publicitaire ou de relations publiques en relation avec le présent jeu.

Article 9

Les organisateurs ne répondront à aucune question concernant le jeu ou les gagnants.

Article 10

Le règlement est disponible dans les restaurants McDonald's participants à l'opération pendant toute la durée du jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.